

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**Vendredi 5 juin 2020**

L'an deux mil vingt, le cinq juin, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

**Etaient présents :** M. DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoints, Mmes HOCINE, LAVERT, GIRAUD, VINCENT, MM VALLO, SENDRA, CHEVALIER

Etait absent : Néant

Secrétaire élue pour la séance : Mme Elodie LAVERT

Date de la convocation : 2 juin 2020

On procède à la lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil accepte de modifier l'ordre du jour suivant en ajoutant les points suivants :

- Nomination des membres de la commission communales des Impôts Directs
- Modification des tarifs de location du gîte des Biefs
- Recensement de la population 2021 : désignation d'un coordonnateur communal

**2020-17/ OBJET : Election des membres des commissions municipales**

M le Maire donne lecture du Code Général des Collectivités Territoriales et invite le Conseil à élire les membres des commissions municipales :

**Voirie- Environnement- Energies nouvelles**

Sont élus :

M. DUPUIS Christian, référent  
M. MURAT René : état des lieux chemins  
M. ETAY Jean Noël : matériel  
M. CHEVALIER Loïc : déneigement  
ANDRO Dominique : environnement  
VALLO Yann

**– Bâtiments communaux- gîte :**

Sont élus :

M. ETAY Jean Noël : référent  
M. VALLO Yann et M. SENDRA Alain : entretien bâtiments  
M. MURAT René référent gîte communal  
Mme HOCINE Nadine- M. SENDRA Alain- Mme LAVERT Elodie-  
Mme GIRAUD Emilie : gîte

**Affaires scolaires- cantine :**

Sont élus :

M. ETAY Jean Noël : référent  
Mme LAVERT Elodie  
Mme GIRAUD Emilie  
M. VALLO Yann

**Information- communication- tourisme**

Sont élus

Mme LAVERT Elodie  
M. ANDRO Dominique  
M. SENDRA Alain  
Mme HOCINE Nadine  
Mme GIRAUD Emilie  
Mme VINCENT Sylvie  
M. DUPUIS Christian

**Patrimoine forestier :**

Sont élus :

- ✓ M. DUPUIS Christian : référent
- ✓ M. MURAT René
- ✓ M. ANDRO Dominique
- ✓ M. ETAY Jean Noël
- ✓ M. CHEVALIER Loïc
- ✓ M. VALLO Yann
- ✓ Mme VINCENT Sylvie

**Appel d'offres :**

Sont élus :

M. DUPUIS Christian : président  
M. CHEVALIER Loïc  
Mme HOCINE Nadine  
Mme VINCENT Sylvie

**Valorisation des espaces et du patrimoine communal :**

Sont élus :

M. ANDRO Dominique : référent  
Mme VINCENT Sylvie  
M. SENDRA Alain  
M. ETAY Jean Noël  
M. CHEVALIER Loïc  
M. DUPUIS Christian

**Finances :**

Sont élus :

M. DUPUIS Christian : référent  
M. MURAT René  
Mme HOCINE Nadine  
Mme GIRAUD Emilie

**Urbanisme- Réglementation de boisement :**

Sont élus :

M. DUPUIS Christian : référent  
M. MURAT René  
M. ETAY Jean Noël  
M. VALLO Yann

**Commission électorale :**

Est élue :

Mme VINCENT Sylvie

**2020-18/ OBJET : Fixation des taux des taxes locales 2020**

M. le Maire expose au Conseil qu'il serait nécessaire de redéfinir les taux d'imposition applicable en 2020 pour chacune des taxes locales ;

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer les taux pour 2020 comme suit :

	<b>Taux 2019 (pour mémoire)</b>	<b>Nouveaux taux 2020</b>
Taxe d'habitation	9,36 %	
Taxe sur le foncier bâti	13,08 %	13,21 %
Taxe sur le foncier non bâti	38,08 %	38,46 %

**2020-19/ OBJET : Fixation du montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1

Vu l'article L 2123-20 du code général des collectivités territoriales qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires et des adjoints,

Vu le procès verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et de trois adjoints,

Vu l'arrêté municipal en date du 12 juin 2020 portant délégation de fonctions à Messieurs MURAT, ETAY, ANDRO

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de

**Commune de St Bonnet des Quarts**

**Date de la séance : 05/06/2020**

l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25,5 %

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9,9 %

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et avec effet au 25 mai 2020 :

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Délégation</b>	<b>Taux de l'indice brut 1027</b>
DUPUIS Christian	Maire		25,50 %
MURAT René	1 <sup>er</sup> adjoint	Affaires générales, finances, voirie	11,9 %
ETAY Jean Noël	2 <sup>e</sup> adjoint	urbanisme, bâtiments, affaires scolaires Forêts	8,9 %
ANDRO Dominique	3 <sup>e</sup> adjoint	état civil, élections, gestion du personnel commandes administratives	8,9 %

#### **2020-20/ OBJET : Définition nombre de membres du conseil d'administration du CCAS**

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire expose que le nombre des membres du CCAS est fixé par le conseil municipal.

Le conseil après en avoir délibéré décide de fixer à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS, dont 5 membres du conseil municipal et 5 membres extérieurs à l'assemblée, désignés par le Maire.

Le Maire étant Président de droit du CCAS, le nombre total des membres du CCAS est fixé à 11.

#### **2020-21/ OBJET : Désignation des représentants au conseil d'administration du CCAS**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, M. le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste.

M. le Maire précise qu'il est président de droit du CCAS.

Il rappelle la délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2020 fixant à 5, le nombre des membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Le conseil passe au vote et sont élus à la majorité absolue :

\* ANDRO Dominique

\* ETAY Jean Noël

\* MURAT René

\* GIRAUD Emilie

\* VINCENT Sylvie

**Commune de St Bonnet des Quarts**

**Date de la séance : 05/06/2020**

M. ANDRO Dominique est élu vice-président du CCAS.

M. le Maire désigne parmi les candidatures qu'il a reçu, les 5 personnes non membres du conseil municipal :

- \* MILLON Denise
- \* JARDIN Jean Pierre
- \* ANDRE Madeleine
- \* VIAL Dominique
- \* POIZAT Michelle

**2020-22/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2020 – Forêt sectionale de CHARRONDIERE et BELIN**

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.243-1 à 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2020, pour la forêt sectionale de CHARRONDIERE et BELIN et CHARRONDIERE.

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à cinq affouagistes.

BARGE Elisa	CHARRONDIERE	1 part
BARGE Patrick	CHARRONDIERE	1 part
DUCHASSIN Emmanuel- GAGNON Céline	FORESTAIRE	1 part
THINON Ludovic	CHARRONDIERE	1 part
ROULLET Bruno	CHARRONDIERE	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. ETAY Jean Noël, domicilié Chez Poivrier, ST BONNET DES QUARTS.

**2020-23/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2020 – Forêt sectionale de CHASSENAY-MOULIN-PINLAUD**

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.243-1 à 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2020, pour la forêt sectionale de CHASSENAY-MOULIN-PINLAUD .

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à cinq affouagistes.

BARGE Michèle	PINLAUD	1 part
MEUNIER Denise et Didier	JOLY JEAN	1 part
JARDIN Jean-Pierre	CHASSENAY	1 part
SABOT Loïc	PINLAUD	1 part
LACOTE Sandrine	PINLAUD	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. MEUNIER Didier, domicilié à Joly Jean, ST BONNET DES QUARTS.

**2020-24/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2020 – Forêt sectionale de PONT  
DEMAIN**

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.243-1 à 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2020, pour la forêt sectionale de PONT  
DEMAIN.

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à vingt six affouagistes.

ANDRE Madeleine	PONT DEMAIN	1 part
BAILLY Christophe		
BAILLY Robert		
CHARRONDIERE Daniel		
CHARRONDIERE Joël		
CHARRONDIERE Joseph et Sébastien		
CHARRONDIERE Martine		
CHARRONDIERE François		
DANQUIN Edmond		
DELORME Jacques		
DENIS Jérôme		
DUCHAUSOY Xavier- GRENIER Camille		
FAVIER Louis		
FAVIER Bernard		
FOREST Joseph		
GIANDOLINI Yohan- PINTO Mafalda		
GUYOT Thierry		
HODGSON William		
LENE Alain		
MARTIN Pascal		
MEMBRE Noël		
PENELLE Michel		
POURRET Guillaume		
PROST Nathalie		
SAUTEREAU André		
VIAL Dominique		

Le Conseil nomme chef de section : M. VIAL Dominique, domicilié à Pont Demain, ST  
BONNET DES QUARTS.

**2020-25/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2020 – Forêt sectionale de ROYER-  
CORTAY- GARNAT**

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.243-1 à 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2020, pour la forêt sectionale de ROYER-  
CORTAY- GARNAT.

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à huit affouagistes.

DUFOUR Eric	LE ROYER	1 part
FORGES Jean Yves	LE ROYER	1 part
LAMURE Patrick	LE ROYER	1 part
MEMBRE- DE SOUSA	LE ROYER	1 part
MURAT René	LE ROYER	1 part
MORNIER Philippe	LE ROYER	1 part
VINCENT Sylvie	LE CORTAY	1 part
VAN BALKEN Steve	GARNAT	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. FORGES Jean Yves, domicilié Le Royer, ST BONNET DES QUARTS.

### **2020-26/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2020 – Forêt sectionale du VERGER**

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.243-1 à 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2020, pour la forêt sectionale de VERGER.  
Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à dix affouagistes.

DECLOITRE Yvonne	LE VERGER	1 part
DUVERGER Angèle	LE VERGER	1 part
LASSAIGNE Jérôme- DERAÏL Célia	LE VERGER	1 part
LOPEZ José	LE VERGER	1 part
PASCOLI Béatrice	LE VERGER	1 part
TAILLARDAT Pascal	LE VERGER	1 part
TORNARE Laurent	LE VERGER	1 part
TORNARE Robert	LE VERGER	1 part
PERIS Rosario	LE VERGER	1 part
VOISIN Stéphane	LE VERGER	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. TORNARE Laurent, domicilié au Verger, ST BONNET DES QUARTS.

### **2020-27/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2020 – Forêt sectionale du VAUZET**

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.243-1 à 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2020, pour la forêt sectionale de VAUZET.  
Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à trois affouagistes.

FROBERT Daniel et Joseph	LE VAUZET	1 part
MAGNIN René	LE VAUZET	1 part
MEUNIER Jérôme- CAMPAGNOLA Noémie	LE VAUZET	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. FROBERT Joseph, domicilié Le Vauzet, ST BONNET DES QUARTS.

## **2020-28/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2020 – Forêt sectionale de TACHON**

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.243-1 à 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2020, pour la forêt sectionale de TACHON.

Le Conseil décide que le partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à trois affouagistes.

BOFFETY Marie	CHEZ TACHON	1 part
CHEVALIER Jean Paul et Loïc	CHEZ TACHON	1 part
CHEVALIER Mickaël	CHEZ TACHON	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. CHEVALIER Jean Paul, domicilié Chez Tachon, ST BONNET DES QUARTS.

## **2020-29/ OBJET : Nomination des membres de la commission communales des Impôts Directs**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission comprendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants et de M. le Maire, président. Une liste de présentation comportant 24 noms pour les commissaires titulaires et suppléants sera adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président propose à M. Le Directeur des services fiscaux les membres suivants :

Pascal TAILLARDAT, Cédric RAVEZ, Jeanine MOUILLERE, Christine DUVERGER, Jean Noël ETAY, Bruno ROULLET, Thierry GUYOT, Florence RUSSO, Alain SENDRA, Gilles VILLA, Loïc CHEVALIER, Eugène SUAREZ, Damien VANDENBEYVANGHE, Joseph FROBERT, Sylvie VINCENT, Laurent TORNARE, Isabelle MURAT, Denise MILLON, Dominique VIAL, Pierre JOATHON, Christophe BAILLY, Noëlle PENELLE, Arnaud DUMONT, Jean Pierre JARDIN

## **2020-30/ OBJET : Modification des tarifs de location du gîte des Biefs**

M. le Maire propose au Conseil de fixer de nouveaux tarifs qui pourraient être appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour le gîte communal des Biefs.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide les tarifs suivant :

à la semaine en période de vacances scolaires	400 €
à la semaine juin et septembre	320 €
à la semaine hors saison	270 €
semaine ouvrière (du lundi au vendredi)	270 €
week-end (3 jours- 2 nuits)	180 €
la nuitée par chambre	40 €
tarif par animal par jour	5 €
ménage	40 €
caution	200 €

Ces tarifs incluent la fourniture des draps et du linge de toilette pour chaque location.



**2020-31/ OBJET : Recensement de la population 2021 : désignation d'un coordonnateur communal**

M. le Maire fait part au Conseil qu'une enquête de recensement de la population aura lieu en début d'année 2021. Pour ceci il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal qui servira de lien entre l'INSEE et l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré le conseil propose M. ETAY Jean Noël comme coordonnateur communal.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été délibérées, M. le Maire lève la séance à 23 h 20.